



Communiqué

**Ministère de l'Écologie,
du Développement durable et de l'Énergie**

**Ministère de l'Économie, de l'Industrie
et du Numérique**

Paris, le mardi 17 mars 2015

Ségolène Royal et Emmanuel Macron engagent la concertation sur le projet de réforme du code minier

Ségolène Royal et Emmanuel Macron ont décidé aujourd'hui de lancer les consultations formelles sur l'avant-projet de loi de réforme du code minier.

L'objet de cette réforme est de :

1. mieux intégrer les principes de la Charte de l'environnement ;
2. mieux prendre en compte dans les procédures la sécurité des travailleurs, la sécurité publique ;
3. d'assurer aux activités minières le haut niveau de sécurité juridique qu'elles requièrent ;
4. de démocratiser des procédures et les rendre plus transparentes.

La réforme du code minier annoncée par le Premier ministre le 5 juillet 2012 a fait l'objet de travaux confiés à Thierry Tuot, Conseiller d'État, au sein d'un groupe de concertation réunissant toutes les parties prenantes concernées. Ces travaux se sont déroulés en deux phases :

- élaboration des grands principes de la réforme qui a donné lieu à une communication en Conseil des Ministres le 6 février 2013 ;
- rédaction de propositions en vue d'un projet de code minier qui ont été remises aux ministres de l'Écologie, du Redressement productif et des Outre-Mer le 10 décembre 2013.

La concertation portera sur l'élaboration d'un schéma minier national, la simplification des procédures, la création de dispositions spécifiques pour l'information et la participation du public tout au long de la vie des titres, l'intégration de règles similaires à celles des installations classées pour la protection de l'environnement pour les travaux et l'amélioration de la prise en compte des dégâts miniers.

Pour toute information complémentaire, contacts :

Service de presse de Mme Ségolène Royal : 01 40 81 78 31

Service de presse de M. Emmanuel Macron: 01 53 18 45 13